



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

**Conseil municipal
Séance du 10 mars 2022**

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire : une étape essentielle

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, **le DOB est une étape obligatoire.**

La tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif et doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote de ce dernier mais ne peut intervenir ni le même jour, ni lors de la même séance que le vote du budget. Une délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité.

Il doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être également l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus précisément ses articles L 2312-1 et L 5211-36 prévoit que le DOB fasse l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire, le ROB.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 ont soumis les collectivités territoriales à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice.
- Les orientations visées ci-dessus devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

INTRODUCTION

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il doit également comporter les informations relatives au personnel :

- La structure des effectifs et son évolution prévisionnelle
- Les dépenses de personnel notamment les éléments de rémunération tels que le traitement indiciaire, le régime indemnitaire, la nouvelle bonification indiciaire, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature.
- La durée effective du travail dans la commune...

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Amnévilloise et Malancourtoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

SOMMAIRE

I – Contexte économique et financier	p.5
I-1) Situation Internationale, Nationale et Locale	
I-2) La loi de finances 2022	
II – Situation financière et budgétaire de la Commune	p.9
II-1) Rétrospective 2014 – 2020	
II-2) Rétrospective 2021	
II-3) Soldes Intermédiaires de Gestion	
II-4) Le ratio de rigidité	
II-5) Situation de trésorerie	
II-6) Analyse des dépenses et des recettes	
III – Gestion de la dette communale	p.30
III-1) Structure de la dette	
III-2) Analyse de la dette	
III-3) Les lignes de trésorerie	
III-4) Les autres dettes	
IV – Fiscalité	p.36
IV-1) La fiscalité directe	
IV-2) La fiscalité des Casinos	
IV-3) La fiscalité indirecte	
V – Gestion des ressources humaines	p.43
V-1) Structure des effectifs	
V-2) Pyramide des âges	
V-3) Dépenses de personnel	
V-4) Principales disposition au 01/01/2022	
V-5) Durée du temps de travail et évolution des effectifs	
VI – Orientations budgétaires 2022	p.52

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022

I-1) SITUATION INTERNATIONALE, NATIONALE ET LOCALE

A l'échelle internationale :

Après un repli sans précédent en 2020, la croissance mondiale ayant reculé de 3,3%, les différentes mesures de soutien économique et l'arrivée de la vaccination ont permis un rebond de l'activité mondiale en 2021 qui continuera en 2022 de croître à un rythme dynamique. La croissance mondiale prévisionnelle pour 2021 est ainsi de 6% et devrait être de 4,5% en 2022.

En zone euro, l'activité pourrait retrouver son niveau de 2019 bien que le rythme de reprise pourrait varier selon les pays. En effet, les pays les moins durement touchés par la crise sanitaire tels que l'Allemagne pourraient retrouver leur niveau d'avant crise dès 2021, alors que les pays plus sévèrement touchés comme l'Italie ou l'Espagne ne rattraperaient que courant 2022 leur niveau de 2019. La croissance est de 5,2% en 2021 après une baisse de -6,5% en 2020.

A l'échelle nationale :

L'épidémie de covid-19 a débuté en France en mars 2020 et s'est traduite par plusieurs vagues successives entraînant des contraintes sanitaires et des fermetures administratives de certaines activités. Pour cette raison, l'activité 2020 a été marquée par une récession d'une ampleur inédite de près de -8% et certains secteurs notamment le tourisme, le sport, la culture... ont été plus touchés que les autres. Certains secteurs doivent faire face à d'importantes pénuries comme l'aéronautique et l'automobile. En revanche, des secteurs ont bien résisté voire dépassé leur niveau d'activité d'avant crise tels que l'informatique, les télécommunications ou la chimie et la pharmacie.

Grâce aux mesures d'urgence mises en place et le plan « France relance » qui a été mis en œuvre dès l'été 2020, l'économie a rapidement et fortement rebondi, la croissance de PIB étant attendue à 6% en 2021 et 4% en 2022. Ces mesures ont permis de préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité productive de l'économie.

La situation sur le marché du travail s'est également améliorée en 2021 avec un fort rebond de l'emploi salarié au premier semestre.

Du côté des finances publiques, le déficit public devrait s'élever à 8,4% du PIB en 2021 et la dette à 115,6%. Le retour de l'activité a permis de contenir le déficit public en dessous de 9%.

Ce déficit devrait diminuer fortement en 2022 grâce au rebond de l'activité pour atteindre 4,8% du PIB et la dette publique 114% du PIB.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022

En 2021, l'inflation a fortement augmenté. Alors qu'elle était nulle en décembre 2020, elle atteint un pic proche de 3,5% fin 2021 puis repasserait en dessous de 2% d'ici fin 2022. Cette hausse serait principalement due à l'augmentation des prix de l'énergie. L'inflation devrait être au dessus de 2,6% dans les 6 prochains mois.

Toutefois ce rebond économique, tant à l'échelle internationale que nationale, pourrait ne pas durer. En effet, alors que la page « crise sanitaire » n'est pas encore tournée, l'Ukraine est envahie par la Russie le jeudi 24 février 2022. Les pays d'Europe et les Etats Unis appliquent de nombreuses sanctions à l'encontre de la Russie. Bien qu'il soit encore trop tôt pour en connaître les conséquences réelles, il paraît évident que l'inflation risque d'accélérer suite à une augmentation des prix de l'énergie (la Russie est l'un des premiers exportateurs mondial de gaz) et de certaines matières premières.

A l'échelle locale :

La région Grand Est suit la même tendance que le reste du pays avec un retour de la plupart des indicateurs économiques au niveau d'avant crise.

En quelques chiffres :

- 64 milliards d'euros d'exportations (+10,3%), se rapprochant du niveau d'avant crise entre le 3^{ème} trimestre 2020 et le 3^{ème} trimestre 2021 dont 12 milliards pour la Moselle
- 21 100 constructions de logements neufs construits sur 1 an
- 58 366 créations d'entreprises dont 10 111 en Moselle sur 1 an
- 44 712 créations d'emplois salariés entre le 2^{ème} trimestre 2020 et le 2^{ème} trimestre 2021

I-2) LA LOI DE FINANCES (LF) POUR 2022

Contrairement aux précédentes Lois de Finances et en particulier la LF 2020 qui actait la suppression de la taxe d'habitation, la dernière loi de finances de la législature adoptée le 30 décembre 2021 et publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2021 apporte quelques changements mais pas de grand bouleversement pour les collectivités territoriales.

Le PLF 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance », destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

La DGF sera stable cette année encore à 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité se fait au profit des communes bénéficiant de la péréquation verticale, avec des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) en augmentation chacune de 95 millions d'euros, soit 5 millions de plus que les années précédentes. En effet, l'augmentation de la péréquation du bloc communal est financée intégralement au sein de la DGF des communes par l'écrêtement de la dotation forfaitaire, modulé en fonction du potentiel fiscal des communes et par la baisse de la dotation de compensation des EPCI.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est abondée de 350 millions d'€ en 2022. Les dotations s'élèveront à 2,1 milliards d'euros pour les communes et EPCI.

La réforme des indicateurs de péréquation utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et fonds de péréquation entamée en 2021 se poursuit en 2022. Le périmètre du potentiel fiscal et financier est élargi et intègre en outre de nouvelles ressources telles que les droits de mutations à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes électriques... Des corrections sont mises en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028.

La réforme de la taxe d'habitation entre dans sa 3^{ème} phase en 2022 : les 20% de foyers qui n'ont pas été concernés par la suppression en 2020 ont bénéficié d'un allègement de 30% en 2021 et bénéficieront d'un allègement supplémentaire de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. L'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoyait une compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à toutes les communes par la mise en place d'un mécanisme prenant la forme d'un coefficient correcteur neutralisant les surcompensations ou les sous-compensations. L'article 41 de la loi de finances pour 2022 modifie la formule de calcul du coefficient correcteur, la compensation devrait donc augmenter.

II - SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les données 2021 sont provisoires et peuvent évoluer suite à la réception et au contrôle du Compte de Gestion

II-1) RETROSPECTIVE 2014 – 2020 : LES FAITS MARQUANTS

Le début du mandat précédent a été marqué par de nombreux constats financiers et budgétaires, ainsi que par les difficultés financières auxquelles la ville devait faire face :

- Un fonds de roulement restreint
- Une situation de trésorerie préoccupante, générant d'important retard de paiement
- Une capacité d'autofinancement quasi inexistante
- Un montant de restes à recouvrer impactant lourdement le fonds de roulement.

Des mesures ont du être mises en place afin de sécuriser l'avenir et la situation financière de la commune :

- Maitriser des dépenses de fonctionnement
- Inscrire des dépenses d'investissement en adéquation avec la situation de trésorerie
- Inscrire des provisions pour les créances à risques
- Augmenter la fiscalité ménages...

Les liens avec les services de l'Etat ont été renoués, le dialogue retrouvé. Aussi, l'Etat a accordé des mesures exceptionnelles à la ville lui permettant ainsi de retrouver un budget sincère et de sécuriser l'avenir financier de la commune :

- Autorisation de transférer 2 millions d'euros de la section d'investissement vers la section de fonctionnement
- Inscription sur 2 ans des provisions antérieures
- Vote d'un loyer raisonnable pour le Snowhall
- Etude prospective et stratégique du Centre Thermal et Touristique, menée en partenariat avec la Région, le Département, la CCPOM et la caisse de dépôt et consignation, pour l'avenir de ce dernier.

Les effets positifs de tous ces efforts se sont fait ressentir dès 2017 :

- Les dépenses obligatoires et récurrentes de fonctionnement sont payées régulièrement
- Le délai de paiement a été raccourci
- L'office de tourisme (EPIC) a été clôturé
- La ville a retrouvé une écoute, un accompagnement et une crédibilité auprès des services de l'Etat, des autres collectivités territoriales, des différents partenaires et des fournisseurs.

C'est cette même année que la Société Publique Locale (SPL) Destination Amnéville est née et a débuté ses missions par la reprise du Golf par la société Gaïa.

II-1) RETROSPECTIVE 2014 – 2020 : LES FAITS MARQUANTS

Par la suite de nombreux projets ont été concrétisés :

- Mise en concession du bâtiment Imax
- Clôture de la régie municipale d'exploitation de la Piste de Ski au 31/10/2018 et reprise du Snowhall par la société Labellemontagne conformément à l'engagement de la municipalité auprès de l'Etat de trouver une solution avant 2019 et intégration des résultats de clôture dans le budget communal.
- Les résultats de clôture de l'EPIC « office de tourisme » ont été intégrés dans la comptabilité communale.

De même, les efforts financiers ont permis de réaliser :

- Des travaux d'investissement tels que la reprise de voirie rues des Romains et Clémenceau, des travaux de charpente à Thermapolis, l'acquisition de tablettes pour les écoles primaires, la 2^{ème} tranche de la réfection des toilettes de l'école du parc...
- Des travaux d'accessibilité ont été réalisés dans certains bâtiments communaux (Mairie, Ecole du Parc, complexe Piscine patinoire), la mairie s'est dotée d'un nouveau standard téléphonique, l'étanchéité de la toiture des bâtiments A et B de l'école Charles Peguy...

L'exercice 2020 a été réalisé dans un contexte totalement exceptionnel et inédit.

Une loi d'urgence et plusieurs ordonnances ont été adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020, prévoyant des mesures de souplesses budgétaires pour les communes dont:

- Prolongation du mandat des élus sortants.
- Vote du budget primitif jusqu'au 31 juillet 2020 au lieu du 30 avril 2020 – il a été voté le 22 juillet 2020.
- Tenue du DOB au cours de la même séance que le vote du budget primitif
- Arrêt du compte administratif jusqu'au 31 juillet 2020 au lieu du 30 juin habituellement
- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du BP précédent.
- Vote des taux de fiscalité ménages au 3 juillet 2020 au plus tard au lieu du 30 avril

Malgré cette situation hors du commun, plusieurs projets inscrits au BP 2020 ont été réalisés :

- Installation d'éclairage LED au complexe piscine patinoire
- Démolition des anciennes serres et construction de nouvelles serres au Centre Technique Municipal
- Acquisition des maisons de l'Orée du Bois dans le cadre du fonds Barnier suite au glissement de terrain
- Réfection du parquet au palais des sports suite à un sinistre
- Installation de points d'eau dans les salles de classe

II-2) RETROSPECTIVE 2021

Sans grande surprise, la crise sanitaire a fortement impacté les équilibres financiers de la ville en 2021.

Mécaniquement, les mesures sanitaires, la fermeture de certains services et l'arrêt de certaines activités ont pour conséquence une baisse des recettes tarifaires et fiscales.

L'une des baisses les plus importantes concerne le Casino et le prélèvement sur le produit des jeux. Avec une fermeture de 6 mois consécutifs, cette recette est à peine de 2 808 000,00 € lorsqu'elle était encore de près de 4 300 000,00 € en 2020 et qu'elle dépassait la barre des 5 500 000,00 € avant COVID.

Le complexe piscine patinoire a également subi l'impact de cette crise puisque les recettes sont seulement de 362 957,50 € en 2021 alors qu'elles dépassaient la barre des 900 000,00 € avant crise.

Toutefois, le dispositif de compensation des pertes de recettes initiée en 2020 par l'Etat a été reconduit en 2021 par l'article 74 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances 2021 pour les recettes fiscales uniquement. Cette compensation, estimée à 2 197 216,00 € pour 2021, ne prend pas en compte les pertes liées aux recettes tarifaires telles que la piscine patinoire. Elle sera réajustée sur l'exercice 2022 après validation des comptes de gestion.

Tout comme la fin du droit d'entrée versé par le Casino, 2021 marque également la fin du versement de la Dotation Globale.

Du côté des dépenses, certaines ont fait leur apparition afin de faire face à la crise et pour assurer la tenue du centre de vaccination. L'Agence Régionale de Santé (ARS) en subventionne une partie.

Dépenses supplémentaires prises en charge par l'ARS : Achat ou location de matériels et fournitures divers nécessaires à la logistique (PC, fontaine à eau...), heures supplémentaires payées par la commune aux agents, embauche d'étudiants...

Dépenses non prises en charge par l'ARS : charges de personnel hors heures supplémentaires, frais de nourriture pour le personnel...

II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les Soldes Intermédiaires de gestion (SIG) sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

Le mode de calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) peut varier. Il est cependant indispensable de conserver un mode de calcul identique d'une année sur l'autre afin de comparer les mêmes éléments.

➤ **Le CAF Brute (ou Epargne brute)**

Quand la collectivité a perçu les recettes (hors produit de cession d'immobilisations) et réalisé les dépenses de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées), il reste un excédent utilisable pour financer les opérations d'investissement : la CAF brute.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. En effet, la CAF constituant la seule ressource d'investissement véritablement propre à la collectivité, elle est supposée couvrir l'annuité de la dette.

La CAF brute est un indicateur de performance : elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres sur son cycle de fonctionnement courant et ainsi permet de mesurer les marges de manœuvre.

➤ **La CAF Nette (ou Epargne nette)**

La CAF nette correspond à la CAF brute après remboursement du capital des emprunts. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est indicateur de gestion : elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Un montant négatif indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement. La CAF nette peut être négative de façon exceptionnelle mais ne doit pas l'être de façon permanente et structurelle.

Toute dégradation prolongée de la CAF brute et par conséquent de la CAF nette compromet l'équilibre budgétaire et la soutenabilité de la politique d'investissement, voire de la solvabilité de la collectivité à moyen terme.

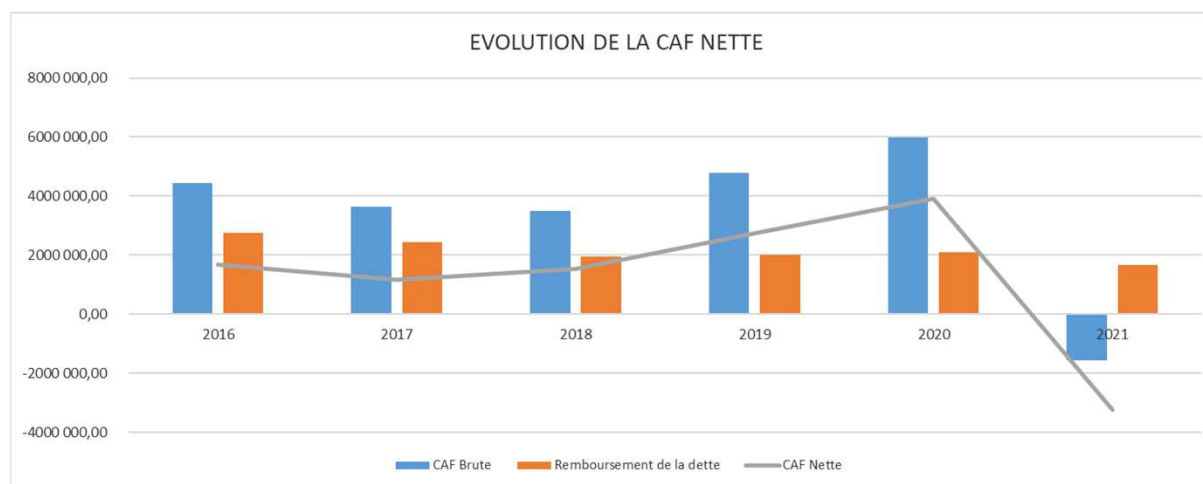
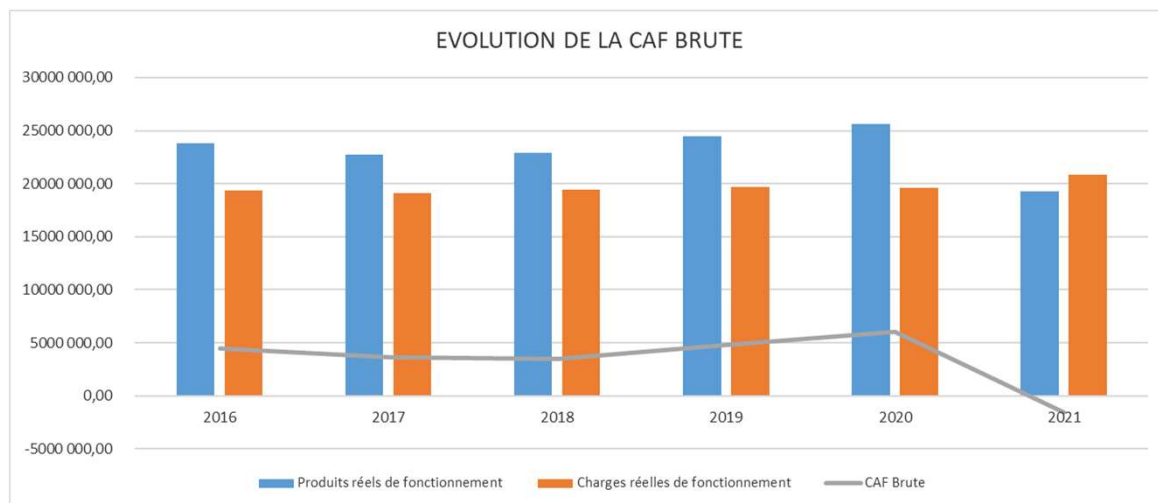
II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

CAF BRUTE ET NETTE		2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	26 659 217,25	27 794 103,94	25 109 861,26	29 500 693,40	26 294 228,78	23 447 969,73
1	Produits de fonctionnement réels	23 823 719,52	22 703 486,49	22 911 873,10	24 484 992,81	25 608 379,84	19 304 753,60
	dont impôts locaux	7 681 421,00	8 232 227,00	8 112 427,85	8 245 496,60	8 124 828,20	8 179 584,40
	autres impôts et taxes	5 862 484,38	5 986 555,87	6 057 775,11	6 240 625,55	4 780 238,02	3 305 727,46
	dotation globale de fonctionnement	1 143 296,00	471 322,00	405 540,00	299 544,00	229 261,00	180 480,00
	autres dotations et participation	760 070,85	795 902,41	825 199,00	747 201,51	2 068 201,03	3 268 362,23
	produits des services et du domaine	2 211 491,53	2 959 848,31	2 543 621,14	2 177 188,97	1 696 140,95	1 425 490,72
B	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	24 964 692,79	25 555 550,45	23 336 788,57	23 510 119,54	23 193 529,95	24 992 992,36
2	Charges de fonctionnement réelles	19 392 418,87	19 071 036,06	19 426 991,42	19 711 094,47	19 616 609,32	20 870 239,80
	dont charges de personnel (net)	10 920 577,02	11 180 212,59	10 667 963,27	11 046 419,09	10 727 024,51	10 617 590,94
	achat et charges externes (nets)	4 585 914,05	4 487 393,01	4 442 801,57	4 539 058,55	4 705 491,48	4 682 432,15
	charges financières	767 529,75	702 566,77	614 207,18	586 915,19	508 220,70	446 881,49
	subventions versées	1 135 711,00	1 212 831,50	1 251 310,00	1 243 484,00	740 835,47	930 891,00
	contingents	540 147,13	554 089,31	433 713,48	425 234,40	433 079,48	433 156,11
R	RESULTAT COMPTABLE (A - B)	1 694 524,46	2 238 553,49	1 773 072,69	5 990 573,86	3 100 698,83	-1 545 022,63
3	CAF BRUTE (1 - 2)	4 431 300,65	3 632 450,43	3 484 881,68	4 773 898,34	5 991 770,52	-1 565 486,20
4	Remboursement de la dette en capital	2 761 374,50	2 452 584,44	1 940 134,11	2 022 084,93	2 089 929,75	1 661 517,23
5	CAF NETTE (3 - 4)	1 669 926,15	1 179 865,99	1 544 747,57	2 751 813,41	3 901 840,77	-3 227 003,43

La CAF brute s'est effondrée en 2021 car le produit de fonctionnement réel est inférieur aux charges. La commune ne peut donc plus honorer sur ses ressources propres la charge des emprunts. La CAF nette est elle aussi négative ce qui signifie que la commune a perdu toute capacité à autofinancer ses investissements. Même s'il peut être expliqué et justifié car il est le fruit de la situation sanitaire, de la baisse des dotations de l'Etat et de la hausse de certaines dépenses, ce constat est un signal d'alerte et cette tendance doit s'inverser au plus vite.

La CAF brute et la CAF nette sont des indicateurs de la santé financière de la commune. Toutefois, une CAF nette négative ne signifie pas qu'aucun investissement ne pourra être réalisé. En effet, les dépenses d'équipement peuvent être réalisées par la CAF nette lorsqu'elle est positive, mais aussi par les recettes d'investissement.

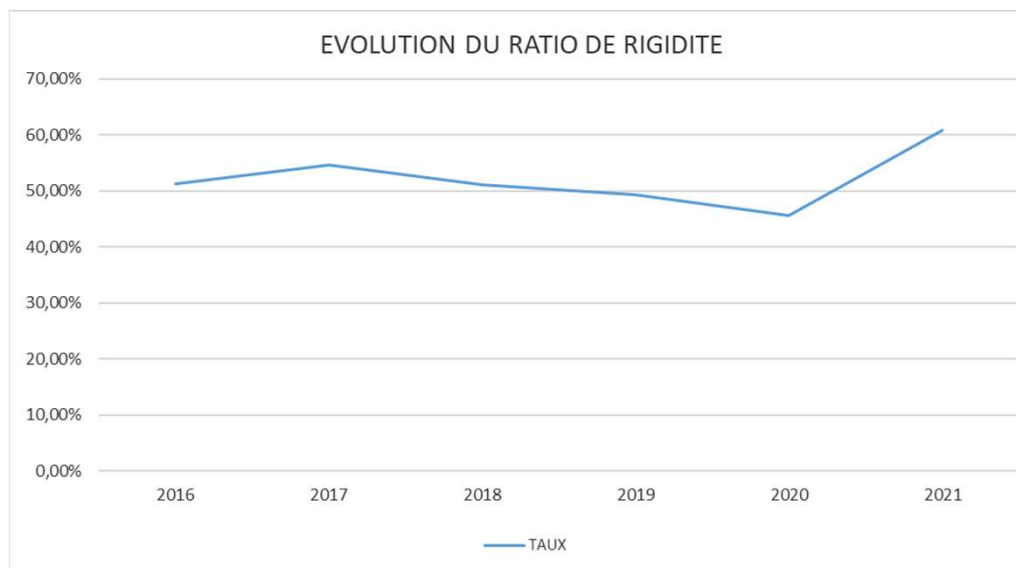
II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION



II-4) LE RATIO DE RIGIDITE

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires » rigides voire incompressibles, à savoir les charges de personnel, les contingents et participations et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible. Le seuil critique est atteint lorsque ce ratio dépasse 80 %.

RATIO DE RIGIDITE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses obligatoires	12 200 656,00	12 410 251,00	11 710 151,00	12 066 688,00	11 668 325,00	11 740 604,47
Produits de fonctionnement réels	23 823 719,52	22 703 486,49	22 911 873,10	24 484 992,81	25 608 379,84	19 304 753,60
TAUX	51,21%	54,66%	51,11%	49,28%	45,56%	60,82%

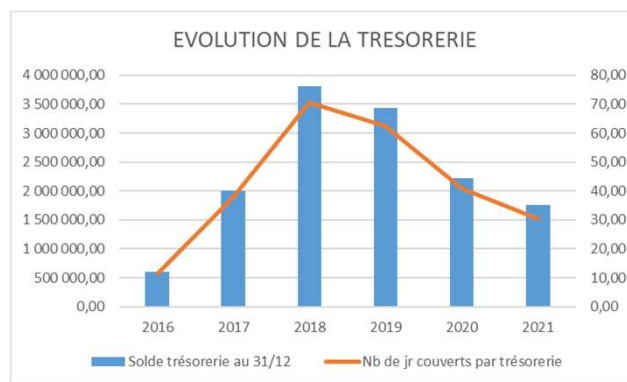


Un ratio de rigidité supérieur à 50 % signifie que plus de la moitié des ressources de la commune sont consacrées aux charges structurelles.

II-5) SITUATION DE TRESORERIE

TRESORERIE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Solde au 01/01/N	474 562,05	605 941,59	2 005 369,30	3 803 622,81	3 427 393,05	2 218 030,13
Recettes	24 750 578,72	26 558 076,17	25 125 918,62	27 318 185,63	30 508 371,60	24 615 923,89
Dépenses	24 619 199,18	25 158 648,46	23 327 665,11	27 694 415,39	31 717 734,52	25 076 376,55
Solde au 31/12/N	605 941,59	2 005 369,30	3 803 622,81	3 427 393,05	2 218 030,13	1 757 577,47
Mandats en attente de paiement	347 000,00	245 200,00	0,00			
Rattachements	511 515,00	586 000,00	674 273,53	880 666,60	1 103 129,34	1 230 875,85
SOLDE	-252 573,41	1 174 169,30	3 129 349,28	2 546 726,45	1 114 900,79	526 701,62

La situation de trésorerie correspond aux encaissements et décaissements réels effectués et arrêtés à une date précise. La trésorerie confirme l'impact de la crise sanitaire : une baisse significative des recettes liées à la fermeture des activités, en particulier les 6 premiers mois de l'année. En effet, au 31 décembre 2021, la trésorerie disponible était de 1 757 577,47 €.



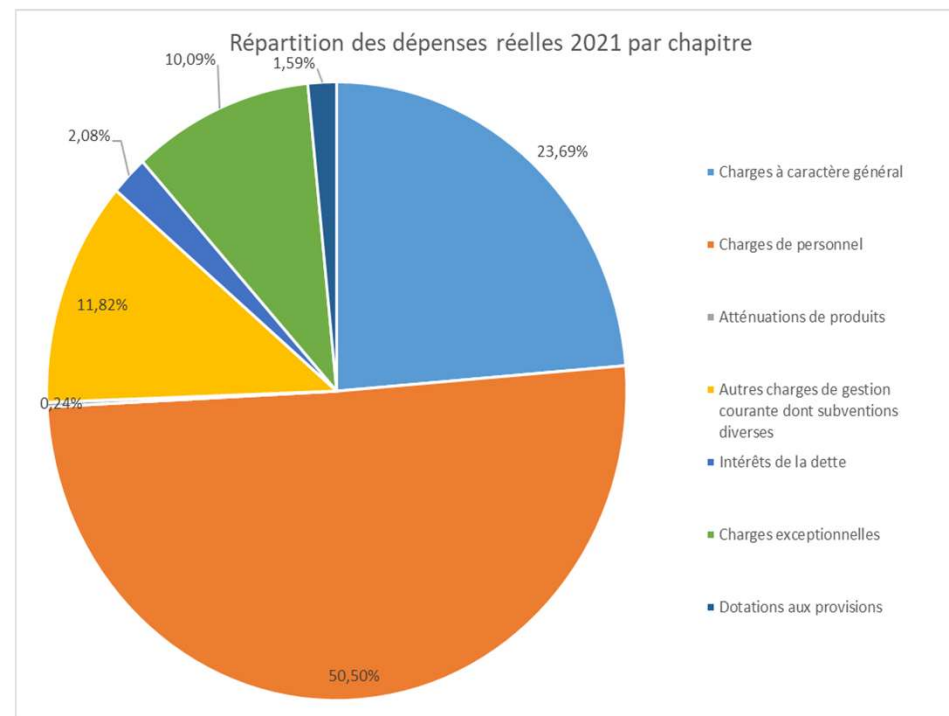
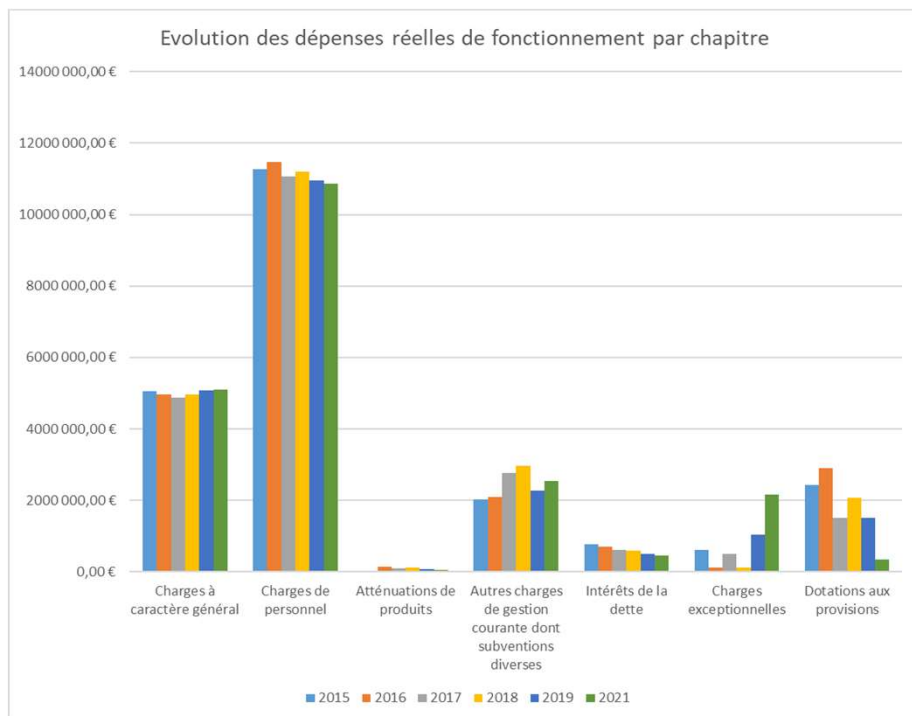
Le ratio « trésorerie en nombre de jours de charges réelles » est de 30,32 jours, ce qui signifie qu'au 31/12/2021, la commune pouvait assurer ses dépenses courantes pendant 30 jours sans nouvelles recettes. Ce ratio doit en principe être compris entre le seuil plancher de 30 jours et le seuil plafond qui peut être de 90 jours.

TRESORERIE / charges réelles	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de fonctionnement réelles (CAF)	19 392 418,87	19 071 036,06	19 426 991,42	19 711 094,47	19 616 609,32	20 870 239,80
Trésorerie au 31/12/N	605 941,59	2 005 369,30	3 803 622,81	3 427 393,05	2 218 030,13	1 757 577,47
Nombre de jour couverts par la trésorerie	11,25	37,85	70,48	62,60	40,70	30,32

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES REALISEES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 065 393,34 €	4 965 735,01 €	4 883 398,57 €	4 970 645,80 €	5 081 285,00 €	5 225 190,71 €	5 094 381,15 €	97,50%
	taux d'évolution par rapport à N-1		-1,97%	-1,66%	1,79%	2,23%		0,26%	
Chapitre 012	Charges de personnel	11 274 200,51 €	11 465 848,22 €	11 056 151,41 €	11 201 364,40 €	10 963 244,71 €	11 179 000,00 €	10 860 566,87 €	97,15%
	taux d'évolution par rapport à N-1		1,70%	-3,57%	1,31%	-2,13%		-0,94%	
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 366,00 €	154 862,00 €	100 558,00 €	115 979,00 €	82 894,00 €	51 500,00 €	51 437,00 €	99,88%
	taux d'évolution par rapport à N-1		6445,31%	-35,07%	15,34%	-28,53%		-37,95%	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante dont subventions diverses	2 032 633,07 €	2 090 080,84 €	2 756 789,46 €	2 976 041,02 €	2 264 793,91 €	2 657 150,00 €	2 541 161,90 €	95,63%
	taux d'évolution par rapport à N-1		2,83%	31,90%	7,95%	-23,90%		12,20%	
Chapitre 66	Intérêts de la dette	767 529,75 €	702 566,77 €	614 207,18 €	586 915,19 €	508 220,70 €	447 000,00 €	446 881,49 €	99,97%
	taux d'évolution par rapport à N-1		-8,46%	-12,58%	-4,44%	-13,41%		-12,07%	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	606 285,69 €	132 440,85 €	504 632,94 €	131 073,37 €	1 035 285,20 €	2 213 615,66 €	2 170 224,32 €	98,04%
	taux d'évolution par rapport à N-1		-78,16%	281,03%	-74,03%	689,85%		109,63%	
Chapitre 68	Dotations aux provisions	2 421 102,40 €	2 908 585,91 €	1 501 183,60 €	2 074 100,00 €	1 506 432,83 €	342 880,29 €	342 880,29 €	100,00%
	taux d'évolution par rapport à N-1		20,13%	-48,39%	38,16%	-27,37%		-77,24%	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		22 169 510,76 €	22 420 119,60 €	21 416 921,16 €	22 056 118,78 €	21 442 156,35 €	22 116 336,66 €	21 507 533,02 €	
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	3 151 171,52 €	3 575 928,48 €	2 408 613,55 €	1 724 925,07 €	2 070 487,80 €	1 678 680,00 €	3 779 872,27 €	225,17%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		3 151 171,52 €	3 575 928,48 €	2 408 613,55 €	1 724 925,07 €	2 070 487,80 €	1 678 680,00 €	3 779 872,27 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 320 682,28 €	25 996 048,08 €	23 825 534,71 €	23 781 043,85 €	23 512 644,15 €	23 795 016,66 €	25 287 405,29 €	106,27%

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2021, qu'elles donnent lieu à décaissement ou non s'élèvent à 25 287 405,29 € soit une hausse de 1 775 000,00 € par rapport à 2020.

Cette augmentation provient essentiellement des charges exceptionnelles – chapitre 67 qui, après une forte augmentation en 2020 suite aux remises gracieuses accordées aux locataires économiques (qui, pour rappel, n'ont fait l'objet d'aucune compensation de la part de l'Etat) et aux remboursements d'abonnements divers, se sont vues impactées en 2021 par l'abandon de la dette de l'association du Pôle Thermal pour 1 376 707,64 € et une annulation de rattachement de 700 000,00 €. Toutefois comme leur nom l'indique, ces dépenses sont exceptionnelles et seront bien inférieures au budget 2022.

Dans une moindre mesure, les autres charges de gestion courante – chapitre 65 qui comprennent les subventions versées aux associations ont également augmenté en 2021, une augmentation qui s'explique par un montant de subventions versées plus important en 2021 qu'en 2020. En 2022, l'enveloppe des subventions sera augmentée de 200 000,00 € pour atteindre 800 000,00 €. Bien qu'il s'agisse d'un effort significatif pour la collectivité, il est primordial d'accompagner du mieux possible les associations dans le redémarrage de leurs activités.

Subventions versées	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Associations sportives	382 100,00 €	381 350,00 €	374 990,00 €	386 350,00 €	270 500,00 €	293 000,00 €
Autres associations dont scolaires	450 911,00 €	437 481,50 €	448 020,00 €	450 134,00 €	110 335,47 €	243 891,00 €
TOTAL HORS CCAS	833 011,00 €	818 831,50 €	823 010,00 €	836 484,00 €	380 835,47 €	536 891,00 €
Subvention CCAS	302 700,00 €	394 000,00 €	428 300,00 €	407 000,00 €	360 000,00 €	394 000,00 €
TOTAL CCAS INCLUS	1 135 711,00 €	1 212 831,50 €	1 251 310,00 €	1 243 484,00 €	740 835,47 €	930 891,00 €

Les charges à caractère général – chapitre 011 sont également en légère hausse par rapport à 2020. Néanmoins, compte tenu des dépenses générées par la crise sanitaire (Masques, gel hydroalcoolique, centre de vaccination...), cette hausse d'à peine 13 000,00 € témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses par ailleurs.

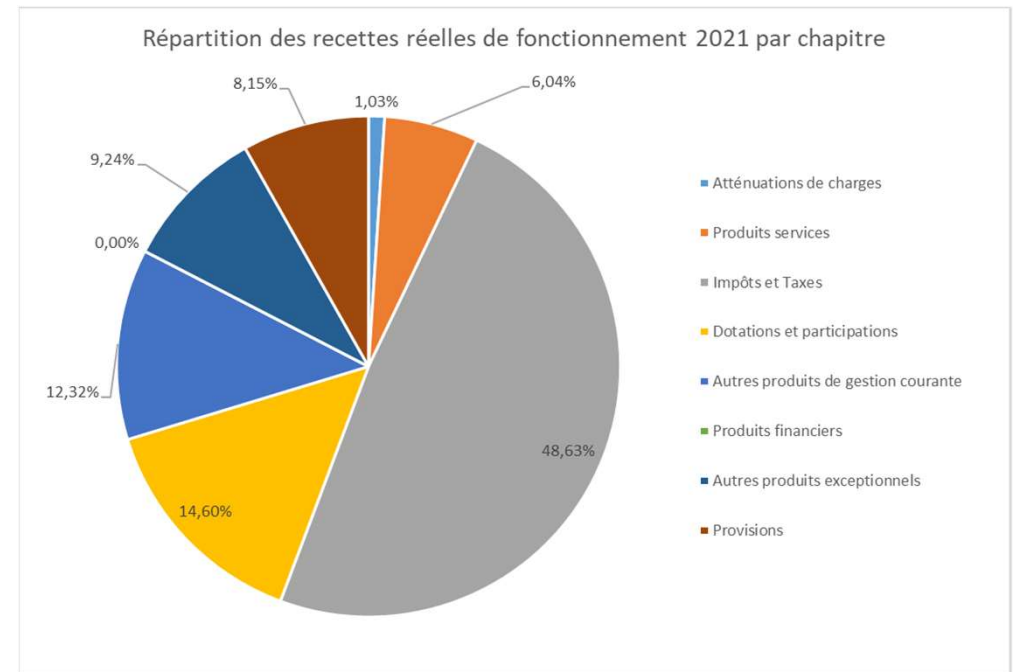
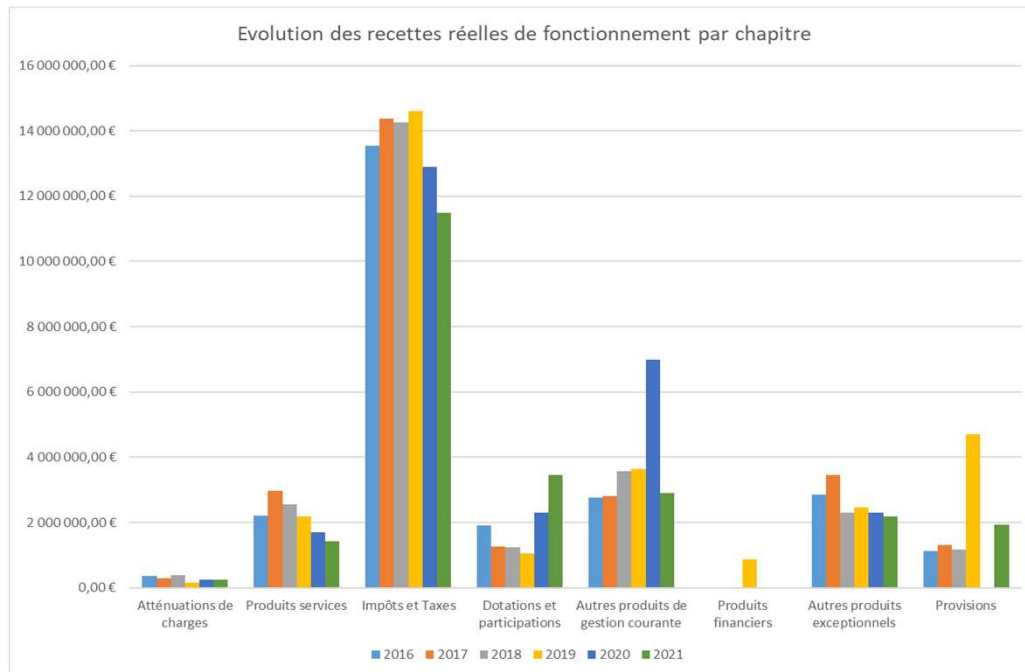
Les charges de personnel – chapitre 012 tout comme les intérêts de la dette – chapitre 66 continuent leur diminution progressive.

Les opérations d'ordre entre sections – chapitre 042 quant à elles peuvent varier d'une année sur l'autre, en fonction du montant des amortissements d'immobilisations mais aussi des différentes écritures de cessions des immobilisations. Ces dépenses ne donnent pas lieu à décaissement.

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 013	Atténuations de charges	353 623,49 €	285 635,63 €	388 188,14 €	154 945,31 €	236 220,20 €	286 359,93 €	242 975,93 €	84,85%
	taux d'évolution par rapport à N-1		-19,23%	35,90%	-60,08%	52,45%		2,86%	
Chapitre 70	Produits services	2 211 491,53 €	2 959 848,31 €	2 543 621,14 €	2 177 188,97 €	1 696 140,95 €	1 437 900,00 €	1 425 490,72 €	99,14%
	taux d'évolution par rapport à N-1		33,84%	-14,06%	-14,41%	-22,09%		-15,96%	
Chapitre 73	Impôts et Taxes	13 546 271,38 €	14 373 644,87 €	14 270 760,96 €	14 602 473,75 €	12 905 066,22 €	11 957 000,00 €	11 485 311,86 €	96,06%
	taux d'évolution par rapport à N-1		6,11%	-0,72%	2,32%	-11,62%		-11,00%	
Chapitre 74	Dotations et participations	1 903 366,85 €	1 267 224,41 €	1 230 739,00 €	1 046 745,51 €	2 297 462,03 €	1 138 300,00 €	3 448 842,23 €	302,98%
	taux d'évolution par rapport à N-1		-33,42%	-2,88%	-14,95%	119,49%		50,12%	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 765 856,25 €	2 804 751,22 €	3 566 941,26 €	3 642 915,34 €	6 981 749,49 €	2 960 500,00 €	2 909 959,80 €	98,29%
	taux d'évolution par rapport à N-1		1,41%	27,17%	2,13%	91,65%		-58,32%	
Chapitre 76	Produits financiers	137,18 €	125,28 €	125,95 €	857 346,23 €	19,68 €	100,00 €	99,85 €	99,85%
	taux d'évolution par rapport à N-1		-8,67%	0,53%	680603,64%	-171467278,00%		60,49 €	
Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	2 851 042,59 €	3 449 003,11 €	2 296 470,38 €	2 455 029,93 €	2 307 789,69 €	66 500,00 €	2 182 395,76 €	3281,80%
	taux d'évolution par rapport à N-1		20,97%	-33,42%	6,90%	-6,00%		-5,43%	
Chapitre 78	Provisions	1 127 749,17 €	1 316 460,38 €	1 168 979,77 €	4 691 999,52 €	0,00 €	1 926 527,39 €	1 924 897,49 €	99,92%
	taux d'évolution par rapport à N-1		16,73%	-11,20%	301,38%	-100,00%			
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		24 759 538,44 €	26 456 693,21 €	25 465 826,60 €	29 628 644,56 €	26 424 448,26 €	19 773 187,32 €	23 619 973,64 €	
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	2 255 668,30 €	1 777 908,36 €	132 780,80 €	142 973,15 €	188 894,72 €	130 285,00 €	122 409,02 €	93,95%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 255 668,30 €	1 777 908,36 €	132 780,80 €	142 973,15 €	188 894,72 €	130 285,00 €	122 409,02 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 015 206,74 €	28 234 601,57 €	25 598 607,40 €	29 771 617,71 €	26 613 342,98 €	19 903 472,32 €	23 742 382,66 €	119,29%

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, qu'elles aient donné lieu à encaissement ou non, sont au plus bas depuis de nombreuses années

L'arrêt de certaines activités et la fermeture des services pour endiguer la pandémie ont entraîné non seulement une baisse des recettes tarifaires mais aussi fiscales. Toutefois, le covid n'est pas la seule explication à cette baisse sans précédent.

En effet, le covid est le principal responsable de la diminution des produits des services – chapitre 70, notamment à travers les entrées piscine / patinoire qui sont à peine à 363 000,00 € en 2021 alors qu'elles étaient encore de 494 000,00 € en 2020 et de 917 000,00 € en 2019, mais ce n'est pas la seule raison qui explique la baisse du chapitre 73 – impôts et taxes.

Alors que les recettes du Casino étaient de plus de 7 000 000,00 € avant crise, elles sont passées à 5 436 000,00 € en 2020 pour atteindre 2 808 000,00 € en 2021, la fin du droit d'entrée de 1 349 297,00 € s'accumulant avec les pertes liées à l'arrêt de l'activité.

De même, 2021 a marqué la fin de la Dotation Forfaitaire, l'une des composantes de la DGF, pour la commune. Seule la Dotation de Solidarité Urbaine, issue de la péréquation, sera encore perçue.

Dotation Globale de Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation Forfaitaire perçue	2 034 136,00 €	1 853 432,00 €	1 416 536,00 €	1 006 582,00 €	319 370,00 €	245 310,00 €	133 315,00 €	56 582,00 €	- €	- €
Dotation de Solidarité Urbaine perçue	136 714,00 €	136 714,00 €	136 714,00 €	136 714,00 €	151 952,00 €	160 230,00 €	166 229,00 €	172 679,00 €	180 480,00 €	
TOTAL DGF	2 170 850,00 €	1 990 146,00 €	1 553 250,00 €	1 143 296,00 €	471 322,00 €	405 540,00 €	299 544,00 €	229 261,00 €	180 480,00 €	- €
Perte annuelle		- 180 704,00 €	- 436 896,00 €	- 409 954,00 €	- 671 974,00 €	- 65 782,00 €	- 105 996,00 €	- 70 283,00 €	- 48 781,00 €	- €
Montant prévisionnel à percevoir										185 000,00 €
Perte par rapport à 2013	- €	- 180 704,00 €	- 617 600,00 €	- 1 027 554,00 €	- 1 699 528,00 €	- 1 765 310,00 €	- 1 871 306,00 €	- 1 941 589,00 €	- 1 990 370,00 €	1 985 850,00 €

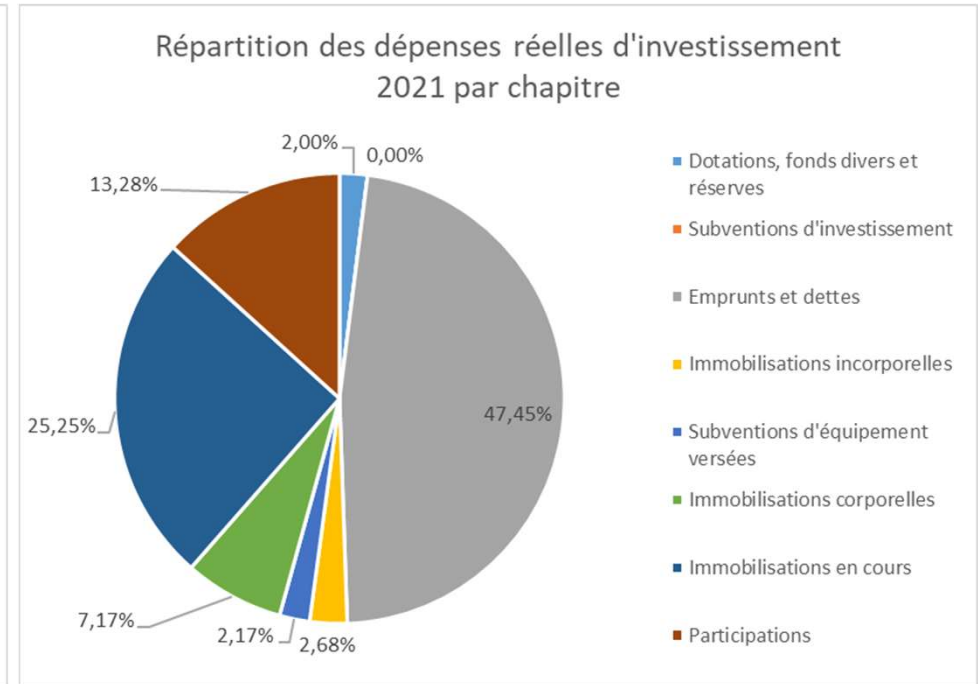
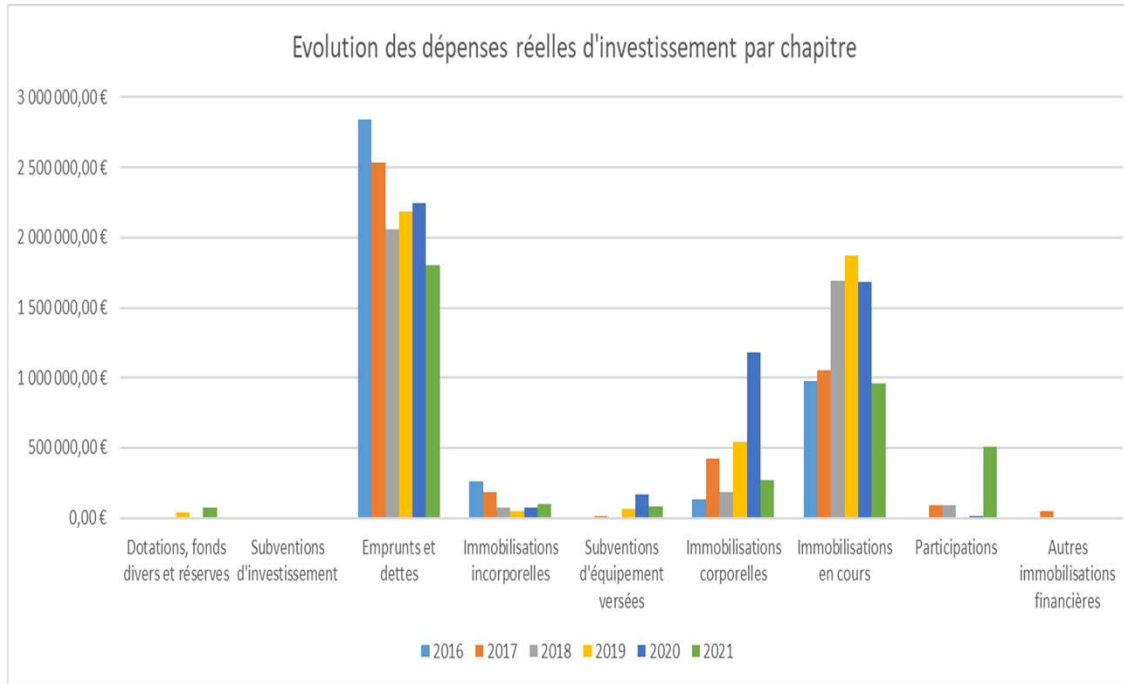
Le dispositif de compensation des pertes de recettes initiée en 2020 par l'Etat a été reconduit en 2021 par l'article 74 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances 2021. Le montant, supérieur à celui de 2020 qui était de 1 324 052,00 €, est estimé à 2 197 216,00 €. Il sera réajusté sur l'exercice 2022 après validation des comptes de gestion. Sans reconduction de ce dispositif en 2022, les dotations et participations – chapitre 74 ne seront donc pas aussi élevées.

La reprise des provisions – chapitre 78 est de 1 924 897,49 € en 2021. Suite à la liquidation de l'Association du Pôle Thermal et à l'effacement de la dette de celle-ci, les provisions constituées ont pu être reprises. De même, quelques dettes de l'Association du Centre de Loisirs, de la SARL Le Club, des Thermes d'Asie (...) ont été payées et on fait l'objet de reprises également.

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 722,00 €	915,00 €		39 480,94 €		80 100,00 €	76 018,90 €	94,90%
	taux d'évolution par rapport à N-1		-86,39%						
Chapitre 13	Subventions d'investissement			6 000,00 €					
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 16	Emprunts et dettes	2 841 533,25 €	2 532 743,19 €	2 054 807,91 €	2 183 340,30 €	2 242 785,12 €	1 807 500,00 €	1 804 922,60 €	99,86%
	taux d'évolution par rapport à N-1		-10,87%	-18,87%	6,26%	2,72%		-19,52%	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	261 856,25 €	185 101,87 €	69 165,03 €	45 279,11 €	74 946,01 €	232 575,27 €	102 043,46 €	43,88%
	taux d'évolution par rapport à N-1		-29,31%	-62,63%	-34,53%	65,52%		36,16%	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées		12 346,34 €		68 500,00 €	169 950,00 €	82 640,00 €	82 640,00 €	100,00%
	taux d'évolution par rapport à N-1					148,10%		-51,37%	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	135 507,36 €	423 432,87 €	185 263,43 €	539 602,17 €	1 181 193,00 €	521 670,71 €	272 561,26 €	52,25%
	taux d'évolution par rapport à N-1		212,48%	-56,25%	191,26%	118,90%		-76,92%	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	979 754,34 €	1 054 050,18 €	1 691 790,54 €	1 869 447,16 €	1 685 854,12 €	2 045 367,98 €	960 605,54 €	46,96%
	taux d'évolution par rapport à N-1		7,58%	60,50%	10,50%	-9,82%		-43,02%	
Chapitre 26	Participations		90 000,00 €	90 000,00 €		14 000,00 €	2 020 000,00 €	505 000,00 €	25,00%
	taux d'évolution par rapport à N-1							35,07%	
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	350,00 €	50 000,00 €						
	taux d'évolution par rapport à N-1		14185,71%						
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 225 723,20 €	4 348 589,45 €	4 097 026,91 €	4 745 649,68 €	5 368 728,25 €	6 789 853,96 €	3 803 791,76 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 255 668,30 €	1 777 908,36 €	132 780,80 €	142 973,15 €	188 894,72 €	130 285,00 €	122 409,02 €	93,95%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	31 200,00 €	304 247,09 €	382 845,52 €	374 382,02 €	1 826 000,00 €	1 183 831,92 €	64,83%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 305 668,30 €	1 809 108,36 €	437 027,89 €	525 818,67 €	563 276,74 €	1 956 285,00 €	1 306 240,94 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 531 391,50 €	6 157 697,81 €	4 534 054,80 €	5 271 468,35 €	5 932 004,99 €	8 746 138,96 €	5 110 032,70 €	

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses d'équipement et le remboursement en capital des emprunts et autres dettes.

L'année 2021 a été peu propice aux investissements, les dépenses réelles sont donc au plus bas depuis 5 ans avec 1 564 936,49 € de moins qu'en 2020.

Les acquisitions immobilières – chapitre 21 et les immobilisations en cours – chapitre 23 sont moins élevées que les années précédentes, se limitant aux seuls impératifs :

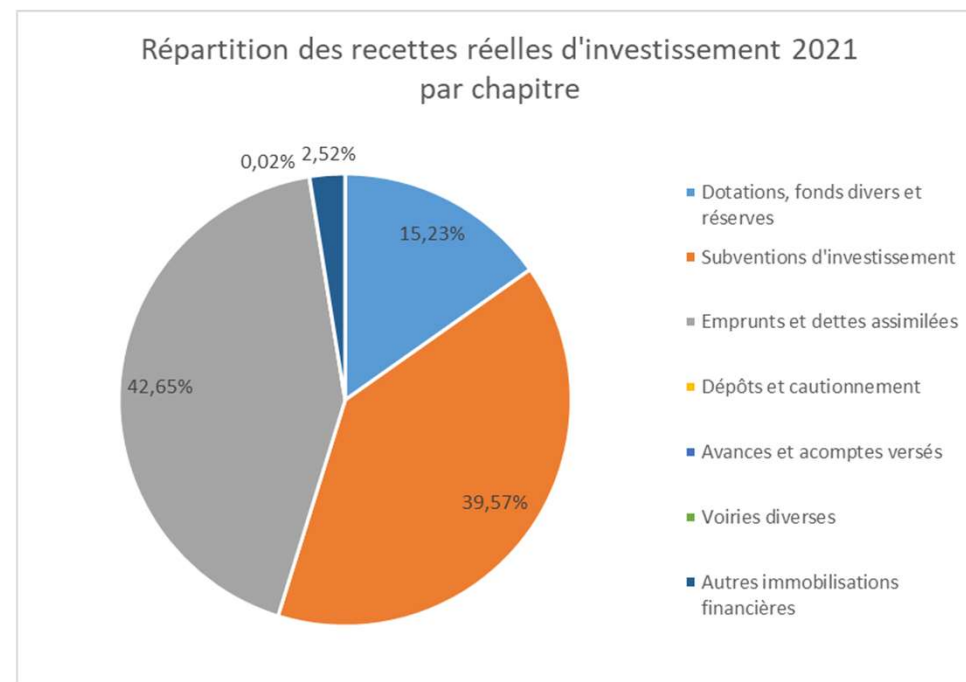
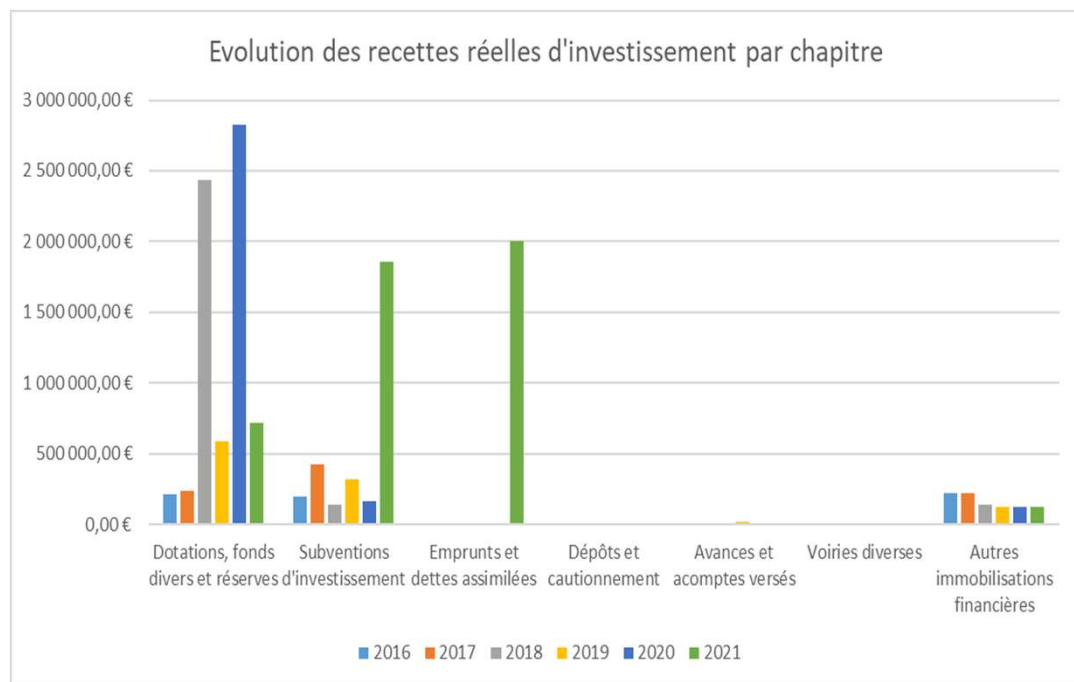
- Mise en place d'un panneau tactile pour l'affichage légal
- Remplacement d'une armoire électrique à la piscine
- Acquisition d'un véhicule électrique pour le Centre Technique Municipal
- Développement du télétravail
- Ravalement de façade du temple protestant
- Travaux de voirie rue de Nancy
- Mobilier pour ouverture de classe
- Intégration des travaux du Snowhall réalisés dans le cadre de la concession
- ...

Le remboursement de la dette – chapitre 16 constitue encore la dépense d'investissement la plus importante de la section d'investissement. Il faudra attendre 2023 pour constater une baisse significative.

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	207 962,05 €	234 985,19 €	2 431 901,06 €	583 168,37 €	2 825 817,64 €	636 763,52 €	713 970,22 €	112,12%
	taux d'évolution par rapport à N-1		12,99%	934,92%	-76,02%	384,56%		-74,73%	
Chapitre 13	Subventions d'investissement	191 937,86 €	425 390,93 €	138 318,60 €	315 923,18 €	161 046,80 €	2 634 300,00 €	1 855 713,08 €	70,44%
	taux d'évolution par rapport à N-1		121,63%	-67,48%	128,40%	-49,02%		1052,28%	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées						2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	100,00%
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 165	Dépôts et cautionnement	9 000,00 €	140,00 €	58,56 €	9 500,00 €	710,19 €		1 155,00 €	
	taux d'évolution par rapport à N-1		-98,44%	-58,17%	16122,68%	-9252,43%		6263,25%	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées								
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 21	Avances et acomptes versés				18 140,52 €				
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 23	Voiries diverses	8 386,62 €			5 000,00 €				
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	219 691,43 €	219 691,43 €	135 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	118 500,00 €	118 367,75 €	99,89%
	taux d'évolution par rapport à N-1		0,00%	-38,55%	-7,41%	0,00%		-5,31%	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		636 977,96 €	880 207,55 €	2 705 278,22 €	1 056 732,07 €	3 112 574,63 €	5 389 563,52 €	4 689 206,05 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	3 151 171,52 €	3 575 928,48 €	2 408 613,55 €	1 724 925,07 €	2 070 487,80 €	1 678 680,00 €	3 779 872,27 €	225,17%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	31 200,00 €	304 247,09 €	382 845,52 €	374 382,02 €	1 826 000,00 €	1 183 831,92 €	64,83%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		3 201 171,52 €	3 607 128,48 €	2 712 860,64 €	2 107 770,59 €	2 444 869,82 €	3 504 680,00 €	4 963 704,19 €	
TOTAL		3 838 149,48 €	4 487 336,03 €	5 418 138,86 €	3 164 502,66 €	5 557 444,45 €	8 894 243,52 €	9 652 910,24 €	

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont principalement constituées de l'autofinancement, des dotations tels que le FCTVA, des subventions versées et des nouveaux emprunts réalisés.

Contrairement aux dépenses, les recettes réelles d'investissement sont exceptionnellement élevées.

Plusieurs raisons à cela :

- Le fonds Barnier pour 1 059 000,00 € a été versé suite au rachat des maisons victimes du glissement de terrain.
- Plusieurs subventions pour les travaux de réhabilitation du Snowhall ont été encaissées pour 713 000,00 €.
- La consolidation de l'emprunt Flexilis pour les travaux du Snowhall a été constatée à hauteur de 2 000 000,00 €.
- La taxe d'aménagement est de plus de 300 000,00 €
- Le FCTVA s'élève à 135 000,00 €

III – GESTION DE LA DETTE COMMUNALE

III-1) STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE

L'encours de la dette : un désendettement continu

En 2021, 2 104 397,82 € ont été payés au cours de l'année au titre des emprunts, 1 661 517,23 € en capital et 442 880,59 € en intérêts.

Au 1^{er} janvier 2022, la dette de la Ville est composée comme suit :

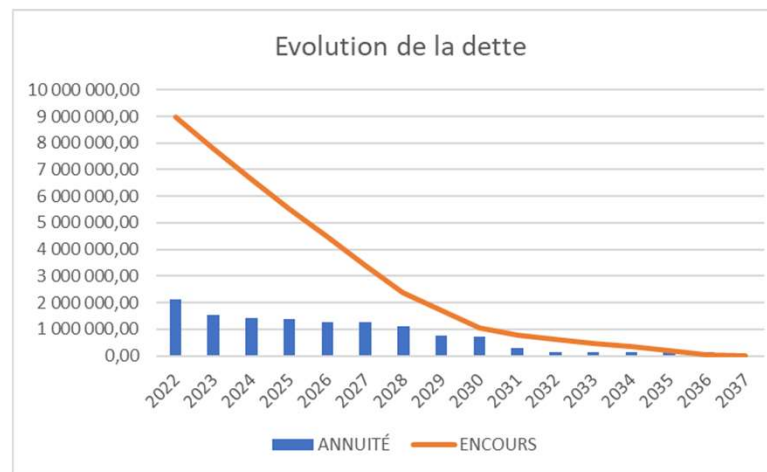
➤ **11 prêts** : 1 à taux variable et 10 à taux fixe.

- 10 sont classés en A1
- 1 est classé en E1

Le capital restant dû (CRD) est de 10 692 669,61 € au 01/01/2022 ce qui représente une dette par habitant de 1 010,94 € (10 577 habitants selon population Insee au 1^{er} janvier 2021 – fiche DGF 2021). Le CRD comprend le Flexilis souscrit pour les travaux de la Piste de ski et consolidé à 2 000 000,00 €. Même avec ce nouvel emprunt, le désendettement se poursuit et son effet se fera ressentir au budget 2023. 2 119 200,00 € seront payés en 2022, 1 713 000,00 € en capital et 406 153,00 € en intérêts.

EVOLUTION DE LA DETTE

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2022	1 713 047,50	406 152,51	2 119 200,01	8 979 622,11
2023	1 208 149,49	348 034,14	1 556 183,63	7 771 472,62
2024	1 124 361,91	299 205,86	1 423 567,77	6 647 110,71
2025	1 117 652,02	250 558,48	1 368 210,50	5 529 458,69
2026	1 049 462,60	202 532,78	1 251 995,38	4 479 996,09
2027	1 089 976,23	156 126,53	1 246 102,76	3 390 019,86
2028	1 000 886,99	110 454,06	1 111 341,05	2 389 132,87
2029	674 256,76	69 230,77	743 487,53	1 714 876,11
2030	672 885,21	41 544,80	714 430,01	1 041 990,90
2031	276 140,73	17 934,74	294 075,47	765 850,17
2032	140 031,31	13 628,73	153 660,04	625 818,86
2033	142 725,11	10 934,93	153 660,04	483 093,75
2034	145 470,74	8 189,30	153 660,04	337 623,01
2035	148 269,20	5 390,84	153 660,04	189 353,81
2036	151 121,50	2 538,54	153 660,04	38 232,31
2037	38 232,31	182,70	38 415,01	0,00
TOTAL GENERAL	10 692 669,61	1 942 639,71	12 635 309,32	44 383 651,87



III-2) ANALYSE DE LA DETTE COMMUNALE

Niveau d'endettement (hors autres dettes et dette garantie)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Encours de la dette	18 378 000,00	15 943 000,00	14 466 000,00	12 444 000,00	10 354 000,00	10 692 670,00
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession compte 775)	23 294 115,51	24 443 272,21	24 556 254,11	27 863 568,01	25 155 616,06	21 516 381,66
Niveau d'endettement	78,90%	65,22%	58,91%	44,66%	41,16%	49,70%

Le niveau d'endettement, qui s'apprécie par un calcul entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions), continue sa descente progressive.

Taux de charge de la dette (hors autres dettes et dette garantie)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Annuités de la dette (dont perte de change)	3 528 904,25	3 155 151,21	2 550 485,04	2 597 041,10	2 580 289,67	2 081 859,78
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession compte 775)	23 294 115,51	24 443 272,21	24 556 254,11	27 863 568,01	25 155 616,06	21 516 381,66
Taux de charge	15,15%	12,91%	10,39%	9,32%	10,26%	9,68%

Le taux de charge au 31/12/2021 est de 9,68 %.

Il mesure le ratio entre l'annuité (capital + intérêts) et les produits de fonctionnement (hors produits de cession). Cela signifie que 9,68 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune ont servi au seul remboursement des emprunts contractés.

Bien que les recettes aient fortement diminué, le taux de charge de la dette baisse également car le désendettement de la commune continue.

III-2) ANALYSE DE LA DETTE COMMUNALE

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

La CAF brute étant négative en 2021, la commune n'a plus la capacité de se désendetter grâce à son épargne.

Capacité de désendettement

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Encours de la dette	18 378 000,00	15 943 000,00	14 466 000,00	12 444 000,00	10 354 000,00	10 692 670,00
Epargne brute	4 431 300,65	3 632 450,43	3 484 881,68	4 773 898,34	5 992 862,88	-1 565 486,20
Capacité de désendettement (en années)	4,15	4,39	4,15	2,61	1,73	- 6,83

III-3) LES LIGNES DE TRESORERIE

➤ **La ville a à sa disposition deux lignes de trésorerie :**

- Une ligne de trésorerie de 1 000 000,00 € a été mise à disposition de la Ville par la Caisse d'Épargne du 01/12/2021 au 30/11/2022.
- Une ligne de trésorerie de 1 000 000,00 € a été mise à disposition de la Ville par le Crédit Agricole du 05/03/2021 au 05/03/2022.

En 2021, les frais payés pour ces deux lignes de trésorerie se sont élevés à 7 070,98 €.

Les frais de la ligne de trésorerie du Flexilis consolidé au 01/01/2022 se sont élevés à 15 023,62 €.

III-4) LES AUTRES DETTES

➤ **Les autres dettes:**

Les autres dettes sont issues d'engagements pris auprès d'autres organismes que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt.

En 2022, le montant payé au titre des autres dettes sera de 111 794,07 €. Celles-ci sont également en baisse et contribuent à réduire l'endettement de la collectivité.

AUTRES DETTES				
LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses sur exercice 2021	Dettes restantes au 31/12/2021	Dettes à rembourser en 2022
RTE Enfouissement ligne 63kV ROMBAS Protocole transactionnel du 19/05/2015 Délibération du 07/04/15 Durée 8 ans - à partir de 2015	561 270,00 €	70 158,75 €	70 158,75 €	70 158,75 €
Achat Terrain EPFL AMNEVILLE Acte de vente du 27/03/2018 Durée 5 ans - à partir de 2018	108 722,39 €	17 257,52 €	17 257,52 €	17 257,52 €
Travaux Giratoire Malancourt Convention CEDILOR / Département Durée 3 ans - à partir de 2019	91 383,70 €	30 461,23 €	0,00 €	0,00 €
MOD Réseau de chaleur Durée 6 ans - à partir de 2019	146 267,24 €	24 377,87 €	73 133,63 €	24 377,80 €
TOTAL				111 794,07 €

IV – FISCALITE

IV-1) LA FISCALITE DIRECTE

➤ La fiscalité ménages

Depuis 2015, les taux fixés sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 15,04 % (taux moyen communal au niveau départemental : 30,94 % - données 2020)
- Taxe Foncière (non bâti) : 81,25 % (taux moyen communal au niveau départemental : 53,86 % - données 2020)

Ces taux ne seront pas modifiés en 2022.

Depuis 2021, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 14,25 % s'ajoute au taux communal de 15,04 % soit un taux de 29,30 %.

Taxe	Taux	2016		2017		2018		2019		2020	
		Bases prévisionnelles	Produits attendus	Bases prévisionnelles	Produits attendus	Bases prévisionnelles	Produits attendus	Bases prévisionnelles	Produits attendus	Bases réelles	Produits attendus
TH	21,30	11 491 000	2 447 583	11 352 000	2 417 976	11 278 000	2 402 214	11 421 000	2 432 673	11 594 873	2 469 708
FB	15,04	13 643 000	2 024 835	13 669 000	2 055 818	13 983 000	2 103 043	14 351 000	2 158 390	14 579 715	2 193 403
FNB	81,25	55 300	44 931	63 300	51 431	65 500	53 219	66 500	54 031	46 457	37 746
TOTAL		25 189 300	4 517 349	25 084 300	4 525 225	25 326 500	4 558 476	25 838 500	4 645 094	26 221 045	4 700 857

Taxe	Taux	2021		2022*	
		Bases réelles	Produits perçu après lissage	Bases prévisionnelles	Produits attendus
TH	21,30	260 119	55 405	NC	NC
FB	29,30	13 279 926	3 888 636	13 280 000	3 891 040
FNB	81,25	44 548	36 195	45 000	36 563
Coefficient correcteur			665 986		670 000
TOTAL		13 584 593	4 646 222	13 325 000	4 597 603

Le coefficient correcteur a été mis en place afin que les communes soient compensées à l'euro prêt. Cependant, l'article 4 de la Loi de Finances 2021 a mis en place un dispositif d'exonération de 50% de la valeur locative des établissements industriels. Les bases et le produit d'imposition 2021 de la taxe foncière bâtie sont de ce fait réduits par rapport à 2020. Toutefois, cette exonération fait l'objet d'une compensation versée par l'Etat.

* ces données sont des estimations et peuvent être amenées à changer lors de la réception des notifications

IV-1) LA FISCALITE DIRECTE

➤ Les allocations compensatrices

L'Etat verse aux collectivités des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes fiscales consécutives à certaines exonérations décidées par le législateur. Les exonérations votées par le Conseil Municipal ne sont pas compensées.

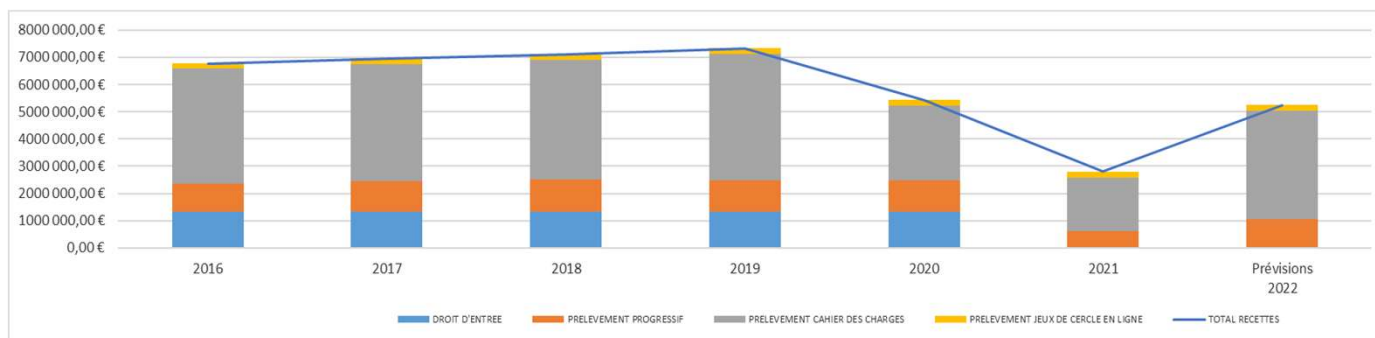
Depuis 2021, en plus de la taxe foncière du Département, les communes perçoivent les allocations compensatrices correspondantes.

Taxe	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	161 827,00	247 095,00	256 444,00	270 417,00	277 978,00		
TFB + TFNB	5 544,00	3 604,00	3 426,00	3 509,00	3 435,00	452 734,00	450 000,00
TOTAL	167 371,00	250 699,00	259 870,00	273 926,00	281 413,00	452 734,00	450 000,00

IV-2) LA FISCALITE DES CASINOS

CASINO : DROIT D'ENTREE ET PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX
(Selon exercice communal)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisions 2022
DROIT D'ENTREE	1 349 297,02 €	1 349 297,02 €	1 349 297,02 €	1 349 297,02 €	1 349 297,03 €		
PRELEVEMENT PROGRESSIF	1 011 245,00 €	1 096 443,00 €	1 175 265,00 €	1 127 968,00 €	1 128 759,00 €	615 853,00 €	1 060 000,00 €
PRELEVEMENT CAHIER DES CHARGES	4 228 198,00 €	4 310 144,00 €	4 379 254,00 €	4 639 377,00 €	2 740 636,00 €	1 972 463,00 €	3 970 000,00 €
PRELEVEMENT JEUX DE CERCLE EN LIGNE	181 540,34 €	196 219,95 €	188 610,49 €	213 485,96 €	217 835,63 €	219 505,46 €	220 000,00 €
PRELEVEMENT A EMPLOYER	5 151,09 €						
TOTAL RECETTES	6 775 431,45 €	6 952 103,97 €	7 092 426,51 €	7 330 127,98 €	5 436 527,66 €	2 807 821,46 €	5 250 000,00 €
Evolution en pourcentage		2,61%	2,02%	3,35%	-25,83%	-48,35%	86,98%



La fermeture du Casino à plusieurs reprises en 2020 et début 2021 pour faire face aux différentes vagues de COVID-19 n'a pas été sans conséquences pour la commune. La crise sanitaire n'est toutefois pas la seule en cause dans cette baisse de recette.

En effet, bien qu'elle soit responsable d'une baisse de recettes de 1 279 409,00 € entre 2021 et 2020 et de 3 173 009,00 € entre 2021 et 2019, la perte totale pour ces mêmes périodes est supérieure de 1 349 297,00 €, montant correspondant au droit d'entrée que la commune ne percevra plus pendant les prochaines années suite à l'avenant n°3 en date du 30/08/2007 à la DSP du Casino.

Néanmoins, les prévisions pour 2022, hors droit d'entrée, sont plus optimistes et estimées à 5 030 000,00 €.

IV-3) LA FISCALITE INDIRECTE

La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a été instaurée sur le territoire intercommunal à partir du 1^{er} janvier 2017. Depuis, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) perçoit à la place de la commune :

- La cotisation foncière des entreprises en intégralité
- La totalité de la part communale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- La totalité de la part communale des fractions d'IFER
- La TASCOM en intégralité
- La taxe additionnelle à la TFPNB
- Des taux additionnels à la TH et aux taxes foncières.

En contrepartie, une attribution de compensation est versée par la CCPOM à la commune en tenant compte des transferts de charges opérés, calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il s'agit là du principal flux financier entre la commune et la CCPOM.

Attribution de compensation	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022
	2 761 297,00 €	2 523 067,00 €	2 292 908,00 €	2 272 791,57 €	2 369 041,94 €	2 369 000,00 €

Parmi les charges transférées se trouve la compétence « Emploi ». La commune met à disposition la totalité des moyens matériels et humains dont elle dispose. En contrepartie, la CCPOM verse à la commune une participation financière correspondant à la totalité des salaires (charges comprises) versés aux agents affectés au service emploi.

Personnel "Emploi"	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			112 061,50 €	115 484,62 €	118 253,29 €	97 725,01 €

Le montant du personnel communal mis à disposition de la maison de l'emploi est en baisse suite au départ en retraite d'un agent au cours de l'année 2021.

IV-3) LA FISCALITE INDIRECTE

Attribution de compensation dérogatoire d'investissement	2018			2019	2020	2021
	Montant prévisionnel des travaux	Montant réel des travaux	Ecart entre montant prévisionnel	Montant prévisionnel	Part variable	Part variable
	68 500,00 €	48 954,20 €	19 545,80 €	169 950,00 €	82 640,00 €	171 610,00 €

De plus, suite à la mise en place de la FPU, la CCPOM s'est engagée à élaborer un Pacte Financier et Fiscal.

Ce pacte est un outil de gestion territoriale permettant la mise en commun de moyens financiers et fiscaux. Il vise à obtenir l'accord global entre les communes et la CCPOM dans le but d'optimiser les ressources du bloc communal à moyen terme.

Le pacte financier et fiscal permet :

- Une connaissance des ressources financières et fiscales du territoire.
- Une optimisation financière et fiscale sur le territoire en minimisant l'impact sur le contribuable
- L'identification des leviers mobilisables permettant une planification des projets d'investissements
- De corriger les inégalités de territoire par la mise en place de mécanismes de péréquation.

A travers ce pacte a été instaurée la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement au profit des communes est une péréquation au sein de l'intercommunalité afin de lutter contre la fracture territoriale.

Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Le régime de cette dotation a été profondément modifié par la loi de finances 2020, des nouveaux critères étant pris en compte dans la détermination du montant.

Dotation de Solidarité Communautaire	2017	2018 perçue en 2019	2019 perçue en 2020	2020	2021	2022 Prévisionnel
		30 070,00 €	19 536,00 €	28 749,00 €	45 390,00 €	45 000,00 €

IV-3) LA FISCALITE INDIRECTE

➤ Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

FPIC	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Reversement	107 952,00 €	101 137,00 €	99 613,00 €	105 106,00 €	109 242,00 €	105 000,00 €
Prélèvement	28 635,00 €	23 961,00 €	37 496,00 €	4 332,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	79 317,00 €	77 176,00 €	62 117,00 €	100 774,00 €	109 242,00 €	105 000,00 €

Le montant du FPIC pour 2022 est estimé à 105 000,00 €. Cependant la réforme des indicateurs financiers prévus en loi de finances 2022 pourrait bien faire varier ce montant.

➤ La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

La TCFE est un ensemble de taxes locales et départementales sur la consommation finale d'électricité. Il s'agit d'un impôt local qui peut varier en fonction du lieu d'habitation. Elle se compose de 3 taxes :

- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)
- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)
- La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Le Gouvernement souhaite harmoniser la taxation de la consommation d'électricité en fusionnant ces 3 taxes à partir du 1^{er} janvier 2021. Cette fusion a pour but de rendre plus équitable la grille tarifaire au moyen d'un tarif unique de taxation au niveau national.

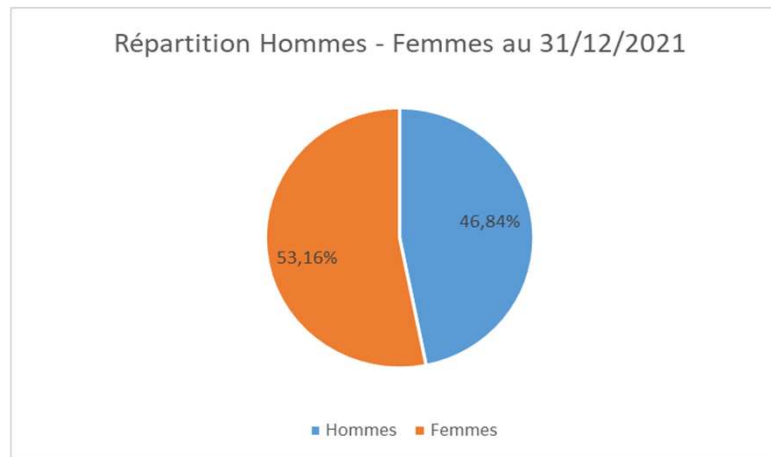
2022 sera la 2^{ème} étape de cette réforme. Le taux appliqué sera désormais de 6 et devrait atteindre le maximum de 8,5 en 2023.

La fiscalité communale attendue en 2022 est de 171 000,00 €. (estimations)

V – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

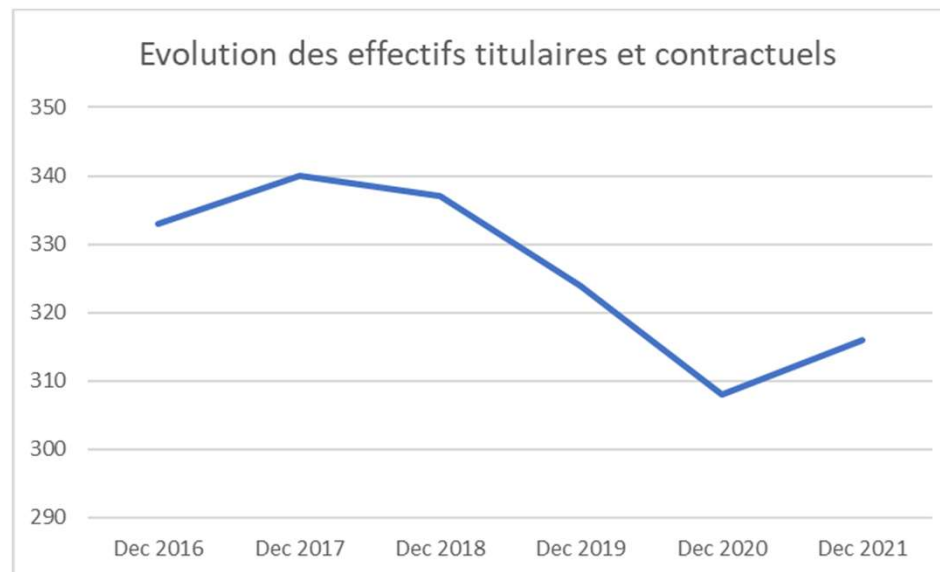
V-1) RESSOURCES HUMAINES : STRUCTURE DES EFFECTIFS PAR FILIERES ET PAR CATEGORIES AU 31/12/2021

REPARTITION PAR CATEGORIE					
CATEGORIE	Titulaires	Non titulaires	Contrats aidés	Apprentis	TOTAL
A dont	11	1			12
Hommes	4				4
Femmes	7	1			8
B dont	28	16			44
Hommes	11	11			22
Femmes	17	5			22
C dont	187	71	2		260
Hommes	81	6	1		88
Femmes	106	65	1	1	173
TOTAL dont	226	88	2		316
Hommes	130	17	1		148
Femmes	96	70	1	1	168



Commune d'Amnéville

V-1) RESSOURCES HUMAINES : STRUCTURE DES EFFECTIFS PAR FILIERES ET PAR CATEGORIES AU 31/12/2021

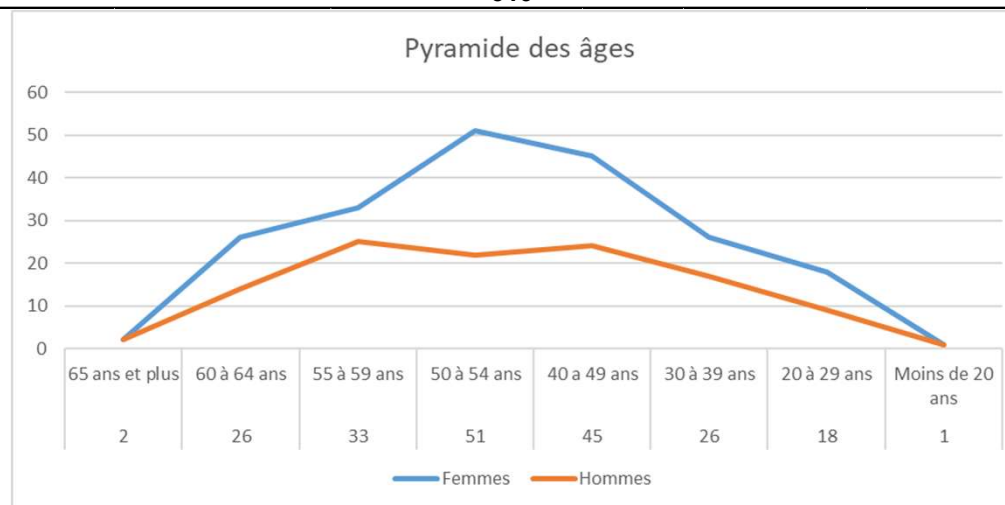


REPARTITION PAR FILIERES

CATEGORIE	Titulaires	Non titulaires	Contrats aidés	Apprentis	TOTAL	Hommes	Femmes
Administrative	56	4		1	61	8	53
Animation	6	1			7	1	6
Culturelle	12	14			26	10	16
Médico-sociale	13				13	0	13
Police Municipale	8				8	6	2
Sportive	9	1			10	5	5
Technique (dont personnel Enfance)	121	68	2		191	84	107
TOTAL	225	88	2	1	316	114	202

V-2) RESSOURCES HUMAINES : PYRAMIDES DES AGES AU 31/12/2021

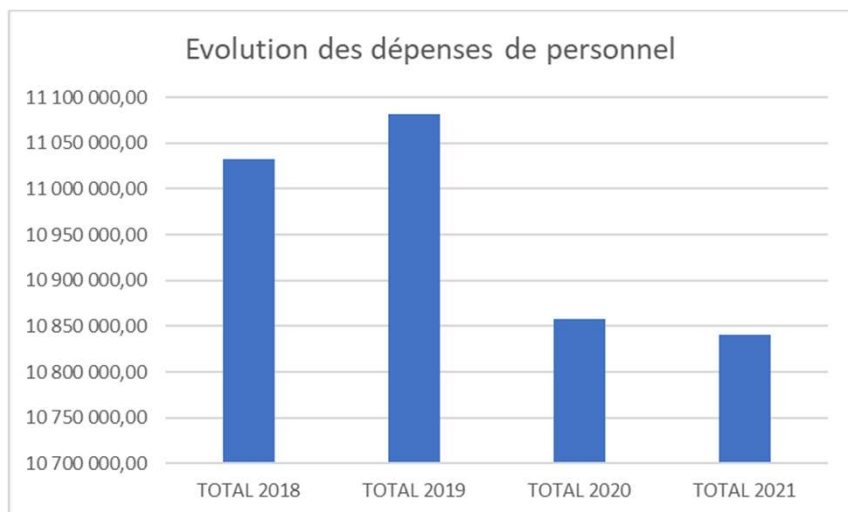
PERSONNEL : PYRAMIDE DES AGES					
	Femmes titulaires	Femmes non-titulaires	Âges	Hommes titulaires	Hommes non-titulaires
	1	1	65 ans et plus	1	1
	20	6	60 à 64 ans	13	1
	23	10	55 à 59 ans	25	0
	40	11	50 à 54 ans	22	0
	30	15	40 a 49 ans	19	5
	13	13	30 à 39 ans	15	2
	3	15	20 à 29 ans	3	6
	0	1	Moins de 20 ans	0	1
Total	130	72		98	16
	202			114	
	316				



Commune d'Annéville

V-3) RESSOURCES HUMAINES : DEPENSES DE PERSONNEL

Statut	Traitement de base	NBI	Indemnité de résidence	SFT	Primes	Indemnités	Heures compl. Et suppl.	Contributions patronales dont participation mutuelle	TOTAL
TITULAIRES	4 753 139,58	50 254,46	48 324,74	48 680,71	379 187,93	897 027,87	125 360,55	2 760 959,11	9 062 934,95
NON TITULAIRES	844 054,99	93,72	7 649,24	9 402,67	59 073,17	82 821,17	88 965,97	444 138,57	1 536 199,50
APPRENTIS	10 054,65	0	0	0	0	0	0	219,71	10 274,36
VACATAIRES	138 714,53	0	316,34	7,01	654,62	4 931,70	323,7	61 353,33	206 301,23
AUTRES	19 514,91	0	93,48	0	-11,64	3 711,70	0	2 158,11	25 466,56
TOTAL 2021	5 765 478,66	50 348,18	56 383,80	58 090,39	438 904,08	988 492,44	214 650,22	3 268 828,83	10 841 176,60
TOTAL 2020	5 793 379,41	47 957,14	57 194,81	60 491,36	457 127,60	1 017 731,12	186 358,51	3 237 253,50	10 857 493,45
TOTAL 2019	5 945 705,31	51 197,92	57 928,53	67 575,67	469 622,41	990 125,09	207 817,30	3 291 205,19	11 081 177,42
TOTAL 2018	5 920 378,08	46 131,96	56 992,56	68 922,05	519 017,21	893 752,94	215 198,71	3 311 772,89	11 032 166,40



Bien que la crise sanitaire ait induit des dépenses supplémentaires :

- Plus de 27 000,00 € d'heures complémentaires et supplémentaires
- Plus de 17 000,00 € de vacataires

les charges de personnel continuent leur diminution, signe d'une maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses spécifiques au centre de vaccination sont prises en charge par l'ARS.

V-4) RESSOURCES HUMAINES : PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL AU 1^{ER} JANVIER 2022

➤ Principales mesures de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 pour l'année 2022 :

- Mise en application des Lignes Directrices de Gestion établies pour une durée de 6 ans. Celles-ci déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels avec des critères pour la promotion interne et l'avancement de grade des agents.
 - Un nouveau protocole sur le temps de travail a été mis en place avec notamment le passage aux 1607 h applicable au 1^{er} janvier 2022 qui met fin aux régimes dérogatoires. Le temps de travail hebdomadaire est passé à 36h pour les agents à temps complet avec octroi de 6 jours de RTT.
 - Mise en place d'un Comité Social Territorial issue de la Fusion du Comité Technique et du Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.
 - Projet d'ordonnance relative à la négociation collective et à la protection sociale complémentaire.
- Prime inflation de 100 € versée aux agents ayant perçu une rémunération brute inférieure à 26 000€ sur la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021. Cette prime, non assujettie à cotisations, contributions ou impôts a été versée fin février 2022 pour un montant total de 28 600,00 €. La somme engagée par la collectivité est remboursée directement par l'URSSAF lors du paiement des cotisations sociales sur les rémunérations du mois de versement de la prime ou imputée sur des échéances ultérieures.

V-4) RESSOURCES HUMAINES : PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL AU 1^{ER} JANVIER 2022

- **Revalorisation des grilles indiciaires**: ce dispositif permet une revalorisation indiciaire pour les agents de catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2022. 84 agents titulaires et 62 agents non titulaires de catégorie C ont été concernés par ce dispositif.

- **Bonification d'ancienneté**: afin d'accélérer le déroulement de leur carrière, un an d'ancienneté est accordé à l'ensemble des agents de catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2022. 183 titulaires ont été concernés par cette bonification.

- **Complément Indemnitare Annuel (C.I.A)** : Le CIA basé sur la manière de servir (1^{ère} part) et l'assiduité (2^{ème} part) a été appliqué.

- **Aménagement du temps de travail** : L'aménagement du temps de travail en continu initié pendant la crise sanitaire a été pérennisé tout en assurant la continuité du service public pendant la durée d'ouverture officielle du service à la population.

- **Télétravail** : Un règlement du télétravail a été mis en place. La collectivité a fait l'acquisition de 10 ordinateurs portables. Pour 2022, l'acquisition de 5 ordinateurs portables est prévue pour le télétravail et la formation.

V-5) RESSOURCES HUMAINES: DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

➤ Durée effective du temps de travail :

Depuis le 1er janvier 2022, le temps de travail a été harmonisé sur la base de 1607 h pour un agent à temps complet avec la suppression des 3 jours de congés extra-légaux.

Le décompte s'effectue comme suit :

Jours dans l'année :	365 jours
- Repos hebdomadaire	- 104 jours
- Jours fériés	- 8 jours
- Jours de congés annuels	- 25 jours
= jours travaillés par an	228 jours
Nombre d'heures travaillées par an :	= 228 x 7 = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures
Journée de solidarité	+ 7 h
Total d'heures travaillées par an	1 607 heures

➤ Evolution des effectifs et des dépenses de personnel :

Tout au long de l'année 2021, les mouvements de personnel se déclinent comme suit :

183 recrutements, de nombreux de courte durée pour des remplacements temporaires, d'autres pour des remplacements suite à des départs en retraite

5 titularisations

4 mises en stage

55 départs (fins de contrat, départs à la retraite, démissions, mutations, licenciements pour inaptitude physique et rupture conventionnelle)

V-5) RESSOURCES HUMAINES: DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

➤ **Evolution prévisionnelle des effectifs en 2022 :**

Pour 2022, 8 agents ont fait valoir leur droit à la retraite.
2 recrutements sont ou seront lancés pour la police municipale.

Entre 2022 et 2024, 53 agents auront atteint 62 ans et plus, ils pourront donc faire valoir leur droit à la retraite. La perspective de ces départs sera abordée dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Hausse des tarifs et impact de la crise sanitaire, plus de dépenses et moins de recettes : l'année 2022 devra à nouveau faire face à de nombreuses difficultés et incertitudes tout en veillant à ce que le résultat déficitaire de l'exercice 2021 reste exceptionnel. Certaines prévisions peuvent être plus optimistes qu'en 2021 tout en restant extrêmement prudentes.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer aux alentours de 22 500 000,00 €

Les éléments importants à prendre en compte dans cette section au budget 2022 :

- La hausse des prix de l'énergie et notamment le gaz avec un écart prévu de 117%. L'arrivée en 2018 du réseau de chaleur permet toutefois une hausse modérée et sous contrôle de cette dépense. En effet, une grande partie des bâtiments communaux sont désormais connectés au réseau de chaleur et n'auront pas à subir cette augmentation.

Le réseau de chaleur en quelques chiffres :

Comparatif Gaz / Réseau de chaleur	2017*		2020		2021**	
	Nombre de sites connectés	Montant annuel	Nombre de sites connectés	Montant annuel	Nombre de sites connectés	Montant annuel
GAZ	24	628 404,60 €	7	19 965,07 €	7	25 392,12 €
RESEAU DE CHALEUR			17	441 021,37 €	16	469 494,45 €
TOTAL	24	628 404,60 €	24	460 986,44 €	23	494 886,57 €

* Entre 2017 et 2020, un contrat gaz a été résilié (anciennes serres municipales pour 152 000,00 €) et trois autres transférés. Les données 2017 ne tiennent pas compte de ces contrats.

** Un contrat transféré en 2021 et non pris en compte dans cet état

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- La cotisation annuelle de l'assurance des bâtiments de la Ville a été majorée de 45%, conséquence, entre autre, d'un important dégâts des eaux survenu en 2020 au Palais de sports.
- Une masse salariale maîtrisée
- Des intérêts d'emprunts en constante diminution
- L'enveloppe subvention destinée aux associations augmente de 200 000,00 € afin qu'elles puissent faire face à un redémarrage de leurs activités.
- Le montant prévisionnel de la fiscalité du Casino est revue à la hausse avec une ouverture toute l'année
- Les entrées du complexe piscine patinoire sont estimées à 500 000,00 €.
- La refacturation de la taxe foncière du Snowhall pour 140 000,00 €
- L'attribution d'une compensation allouée au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels de 220 000,00 €

La section d'investissement devrait s'équilibrer aux alentours de 6 500 000,00 €

Les recettes sont limitées et concentrées principalement autour

- des amendes de police estimées à 20 000,00 €
- du FCTVA estimé à 110 000,00 €
- de la taxe d'aménagement estimé à 150 000,00 €
- des cessions d'immobilisations

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera indispensable.

Evidemment la commune sera également toujours à la recherche de subventions afin de mener à bien ses différents projets.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Ces recettes devront permettre, entre autres :

- Le remboursement du capital de la dette pour 1 827 800,00 €
- Le remplacement du revêtement et de jeux pour enfants dans plusieurs écoles pour environ 90 000,00 €
- La rénovation électrique totale du sous sol et du rez-de-chaussée de l'école du Parc estimée à 40 000,00 €
- L'acquisition de matériels et véhicules pour les services communaux
- Les travaux de voirie de la rue de la Ferme

Comme toujours, un budget primitif réalisé avec la volonté :

- ✓ de préserver l'avenir de la commune
- ✓ d'inscrire en investissement des projets au plus proche de la situation de trésorerie
 - ✓ de ne pas alourdir la fiscalité ménages
 - ✓ de soutenir le tissu associatif local